



PROJET DE CODE REGIONAL D'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS NEUFS DE L'UEMOA



TABLE DES MATIERES

1	Contexte et Etat de mise en œuvre du projet code d'efficacité énergétique dans les bâtiments dans l'UEMOA	-----	Erreur ! Signet non défini.
1.1	Etat de mise en œuvre du projet code	-----	Erreur ! Signet non défini.
1.2	Objectifs	-----	Erreur ! Signet non défini.
1.3	Composantes du projet, activités et résultats attendus	-----	Erreur ! Signet non défini.
1.3.1	Composante 1 : Finalisation des activités régionales d'élaboration de la directive régionale et du Code d'efficacité énergétique des bâtiments	-----	Erreur ! Signet non défini.
1.3.2	Composante 2 : Transposition nationale des textes communautaires à définis à l'échelle régionale		Erreur ! Signet non défini.
1.3.3	Composante 3 : Développement des laboratoires régionaux capables de réaliser les tests de performance énergétique des appareils électroménagers	-----	Erreur ! Signet non défini.
1.3.4	Composante 4 : Accompagnement des principales parties prenantes pour leur appropriation des dispositions mises en place par le projet Code	-----	Erreur ! Signet non défini.
2	Stratégie de réorientation du projet	-----	Erreur ! Signet non défini.
3	Gouvernance du projet	-----	5
4	Rôles, responsabilités et Attentes des parties prenantes	-----	Erreur ! Signet non défini.
5	Suivi et évaluation	-----	Erreur ! Signet non défini.
6	Restructuration du budget	-----	Erreur ! Signet non défini.
7	Programme de travail	-----	Erreur ! Signet non défini.
8	Annexes	-----	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de l'analyse FfOm du projet EEA.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2 : Plan de suivi et d'évaluation du projet	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3 : Détail du budget de mise en œuvre restructuré des principales activités.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 4 : Synthèse du programme de travail à l'horizon 2018	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Illustration synthétique de l'avancement du projet Code.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2 : Illustration synthétique de la stratégie de réorientation du projet.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3 : Organisation structurelle et schéma des interactions entre les partenaires de mise en œuvre	5

ABREVIATIONS

ABERME	Association Béninoise pour l'Electrification Rurale et la Maîtrise de l'Energie
ASHRAE	American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
COMITEC	Comité technique
COFIL	Comité de pilotage
EE	Efficacité énergétique
FDE	Fonds de Développement Energie
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable, organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie
IREC	Initiative régionale pour l'énergie durable
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONU	Organisation des Nations Unies
PREE	Programme Régional d'Economie d'Energie
REEEP	Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership
SNE	Séminaire National sur l'Energie
TIC	Technologies de l'information et des communications
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
XOF	Franc de la Communauté Financière Africaine (code ISO 4217 : XOF)

1 GOUVERNANCE DU PROJET

Les principaux acteurs prenant part au projet sont les suivants :

- › Maître d'Ouvrage : Commission de l'UEMOA ;
- › Maître d'Ouvrage Délégué : IFDD, organe subsidiaire de l'OIF ;
- › Consultants et Experts ;
- › Les CNTS qui, dans chaque Etat membre, regroupent les ministères (chargés de l'énergie, du commerce, de l'industrie, des finances notamment à travers les services des douanes), les agences (de normalisation, d'efficacité énergétique...) ainsi que les laboratoires d'essai de matériaux de construction ;
- › Les professionnels de l'efficacité énergétique ;
- › Les banques et les institutions financières locales
- › Les Consommateurs ;
- › Les acteurs de la construction tels que les promoteurs immobiliers, les architectes et les entrepreneurs.

Les deux prochaines sections détaillent plus précisément les structures de gestion et de mise en œuvre du projet régional de code d'efficacité énergétique dans les bâtiments qui sont en place au sein de l'UEMOA.

C'est la Commission de l'UEMOA qui agira à titre de Maître d'Ouvrage du projet. Dans le cadre de cette tâche, il travaillera en étroite collaboration avec l'IFDD, qui agira à titre de Maître d'Ouvrage Délégué du projet, ainsi qu'avec les comités de suivi de chacun des Etats membres et avec les experts techniques régionaux et nationaux. Les interactions entre ces partenaires de mise en œuvre seront structurées selon le schéma présenté à la figure suivante.

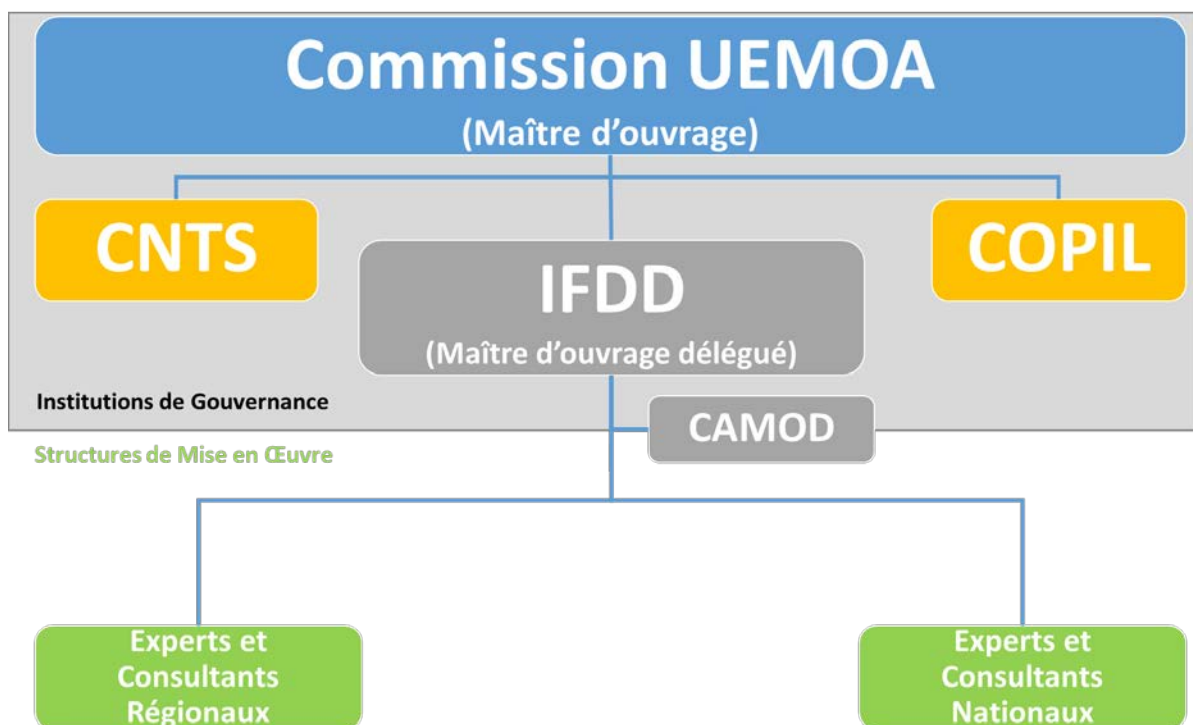


Figure 1 : Organisation structurelle et schéma des interactions entre les partenaires de mise en œuvre

Le Comité de pilotage (COPIL)

Le projet est administré par un Comité de pilotage international présidé par le représentant de l'UEMOA. L'IFDD en assure la vice-présidence et le secrétariat technique. Le COPIL est chargé d'examiner, de valider et d'adopter les documents produits par le COMITEC. Il lui revient aussi la responsabilité d'examiner et d'approuver le budget du projet et de fixer les responsabilités techniques, économiques et financières des parties prenantes au projet.

Le Comité technique (COMITEC)

La mise en œuvre du projet fait également intervenir un COMITEC régional. Le COMITEC est composé des représentants du Ministère de l'Énergie et de l'Organisme national de normalisation de chacun des États membres. Des représentants de l'UEMOA, de l'IFDD et du principal partenaire technique siègent également au COMITEC.

Le COMITEC est chargé de l'animation et du suivi technique du projet. À ce titre il produit, pour le COPIL, des avis d'experts sur le contenu et le déroulement du projet. Il assure aussi la participation effective des pays membres à la mise en œuvre du projet. Le COMITEC est d'ailleurs appuyé par des sous-comités techniques créés au sein de chaque État membre.

Le Comité National de Tutelle et de Suivi

Les Comités nationaux de tutelle et de suivi sont chargés de l'élaboration et de la transposition du projet à l'échelle des pays. Dans chaque État membre de l'UEMOA, le Comité de suivi doit être animé par les structures communes responsables de la mise en place, qui incluent principalement : 1) la Primature, 2) le Ministère chargé de l'Énergie, 3) le Département ou l'Agence spécialisée chargés de l'EE et qui relève du Ministère de l'Énergie, et 4) l'Organisme national de normalisation. Participent également aux travaux des Comités nationaux de tutelle et de suivi formés des représentants des ministères responsables du commerce et de l'industrie, ainsi que des services nationaux des douanes.